

# Bachelier en Comptabilité

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT209 Pratique de la Comptabilité 1			
Code	ECCM2B09CPE	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sarah <b>SEGOND</b> ( <a href="mailto:sarah.segond@helha.be">sarah.segond@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Approfondissement des connaissances en matière de comptabilité et de TVA avec cas pratiques basés sur des factures réelles.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
  - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
  - 2.1 Recueillir et transmettre les informations dans un contexte multilingue
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
  - 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
  - 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
  - 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
  - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

### Acquis d'apprentissage visés

À la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de passer des écritures comptables aux moyens de factures;
- de déterminer et d'appliquer les règles en matières d'opérations intracommunautaires, d'importations et d'exportation de biens;
- de déterminer et d'appliquer les règles en matières de prélèvements;
- de déterminer et d'appliquer les règles en matière de frais professionnels;
- d'établir les déclarations TVA;
- de tenir ses connaissances à jour dans les matières concernées;
- de maîtriser les spécificités comptables et fiscales.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM2B09CPEA TVA et séminaire en entreprise

36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Pour l'évaluation de juin la note est composée :

- D'un travail à réaliser en groupe (pondération 10% de la note finale)

- D'un examen écrit en juin (pondération 90% de la note finale)

Attention : La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Pour l'évaluation d'août, la note est composée:

- D'un examen écrit 100%

NB: Même si l'étudiant a remis un travail réussi durant l'année, celui-ci ne sera pas pris en compte dans la note de la session d'août.

#### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	10	Trv	0
Période d'évaluation			Exe	90	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

#### Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier en Comptabilité

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

TVA et séminaire en entreprise			
Code	3_ECCM2B09CPEA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sarah SEGOND ( <a href="mailto:sarah.segond@helha.be">sarah.segond@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Approfondissement des connaissances en matière TVA, cas pratique et utilisation.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

À la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de passer des écritures comptables aux moyens de factures;
- de comprendre comment fonctionne le système de factures au sein même d'une entreprise;
- de déterminer et d'appliquer les règles en matières d'opérations intracommunautaires, d'importations et d'exportation de biens;
- de déterminer et d'appliquer les règles en matières de prélèvements;
- de déterminer et d'appliquer les règles en matière de frais professionnels;
- d'établir les déclarations TVA;
- de tenir ses connaissances à jour dans les matières concernées;
- de maîtriser les spécificités comptables et fiscales.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

1. Introduction
2. Les assujettis
  - 2.1. Définition générale (art.4 du code TVA)
  - 2.2. Les différentes catégories d'assujettissement
    1. Les assujettis ordinaires
    2. Les assujettis exonérés
    3. Les organismes publics et les personnes morales non assujetties
    4. Les assujettis mixtes et les assujettis partiels
    5. Les régimes particuliers
3. Comptabilisation
  - 3.1. Ventes et prestations de services
    - 3.1.1. Ventes d'un élément du stock à l'intérieur du pays
    - 3.1.2. Livraisons intracommunautaires de biens autres que les moyens de transport neufs et qui ne sont ni installés ni montés par le fournisseur, et autres que des produits soumis à accises
      - a. Livraison intracommunautaire de biens à des assujettis ordinaires

- b. Livraisons intracommunautaires de biens à des particuliers
- 3.1.3. Exportation
- 3.2. Opérations d'acquisition
  - 3.2.1. Achats sur le marché intérieur de biens d'investissement
    - a. Les biens d'investissement à usage uniquement professionnel
    - b. Les biens d'investissement à usage mixte
      - i. Les biens immeubles
      - ii. Les biens meubles autres que les voitures
      - iii. Les voitures
        - a. Le travailleur ne paie pas de contribution pour la mise à disposition de la voiture
        - b. Le travailleur paie une contribution pour la mise à disposition de la voiture
    - iv. Les camionnettes
  - 3.2.2. Factures de frais sur le marché intérieur.
    - a. Cadeaux d'affaires
    - b. Frais de réception
    - c. Frais de restaurant
    - d. Avantages sociaux
    - e. Frais de vêtements
    - f. Frais de voitures, voitures mixtes et minibus
    - g. Frais relatifs aux camionnettes
  - 3.2.3. Acquisitions intracommunautaires
  - 3.2.4. Importations
    - a. Importations sans report de perception de la TVA.
    - b. Importations avec report de perception de la TVA.
  - 3.2.5. Travaux immobiliers
- 3.3. Prélèvements
  - 3.3.1. Prélèvement sur stocks
    - a. Prélèvement pour usage professionnel
    - b. Prélèvement pour usage privé
  - 3.3.2. Prélèvement d'un bien d'investissement
- 4. Annexes

En outre, l'étudiant devra remettre un travail qui comptera pour 10% de la note finale (Q1) dans lequel il devra présenter des factures provenant d'entreprises ainsi que leurs écritures comptables.

### **Démarches d'apprentissage**

Approche par situation-problème

Cours magistral

Étude de cas

Visite en entreprise pour analyse de factures

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Une séance de " questions-réponses " est organisée en fin d'activité d'apprentissage.  
Exercices et étude de cas similaires à l'examen.

### **Sources et références**

Apprendre la TVA, Michel Ceulemans, Edipro

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :  
Syllabus axé sur des cas pratiques disponible sur connected  
Notes de cours

#### **4. Modalités d'évaluation**

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).